

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20171114-D2017257-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 4

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2017

Publication : 15/11/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le quatorze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique (arrivée à la question n°11), BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre DELOINCE Michel, GILLY Lucien (*parti après la question 38 et a donné pouvoir à M. PAYOT*), MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération N° 2017 257

OBJET : CONVENTION DE MANDAT VENTE SKI PASS JEUNES AVEC LA REGIE PRA-LOUP UBAYE 04.

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2017/20 du Bureau du 20 Janvier 2017 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement du produit de la vente des ski-pass ;

VU la délibération n° 2017/256 du Conseil de Communauté prise au cours de cette même séance relative à la vente du produit « ski pass jeunes »;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes souhaite que ces forfaits soient vendus dans les points de vente suivants : bureau d'informations de Jausiers, mairie du Lauzet-Ubaye, régie de Pra-loup Ubaye 04 et Régie Sauze super-Sauze Ubaye;

VU la délibération n°2017/21 du Bureau du 20 Janvier 2017 portant création de deux sous-régies de recettes pour la vente des forfaits par la mairie du Lauzet Ubaye et le bureau d'informations de Jausiers ;

CONSIDERANT que la mise en place de sous-régies auprès du point de vente de la régie Ubaye Pra-Loup 04 pose des problèmes techniques (difficulté à individualiser les recettes ski-pass des autres forfaits encaissés, utilisation de terminaux bancaires);

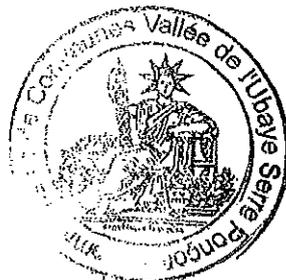
La présidente propose de passer avec celle-ci une convention de mandat;

VU l'avis conforme des comptables publics de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » en date du 06 Novembre 2017 et de la Régie Pra-Loup Ubaye 04 ;

Après délibéré,

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de mandat entre la Communauté de Communes et la Régie Pra-Loup Ubaye 04 pour vendre le produit ski-Pass Jeunes.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente
Mme Sophie VAGINAY.